

Livret de Certification

Guide de palanquée

ISO 24801-3
CMAS***

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



FSGT
14/16 rue Scandicci
95508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 formation@plongee.fsgt.org

<https://plongee-fsgt.org/>

Guide de palanquée

Dive Leader ISO 24801-3

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur ayant une grande expérience de la plongée en scaphandre et capable de conduire en sécurité une palanquée en plongée exploration et un baptême en milieu artificiel.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être licencié à la FSGT.
- Être au minimum titulaire de la qualification de Plongeur Autonome 40m FSGT ou d'un diplôme admis en équivalence dans le code du sport.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au moins 15 plongées en autonomie dont 10 à une profondeur supérieure à 30m depuis l'obtention de la PA40
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Être présenté conjointement par le Président du club et un enseignant de niveau 3 minimum licencié à la FSGT.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées :

- Dans un stage fédéral en conformité avec la charte des stages fédéraux FSGT,
- Au niveau d'un club sous la responsabilité de 2 enseignants de niveau 4 (Code du sport) dont au moins 1 est extérieur au club formateur et au moins un est Moniteur Fédéral 2ème degré avec un numéro FSGT définitif.

Les enseignants de niveau 4 FSGT de différents clubs assurent une évaluation impartiale et complète des compétences des candidats.

La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents (niveau 3 au minimum) dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

Les sujets des épreuves théoriques devront avoir reçu l'agrément des 2 responsables Enseignants niveau 4 au moins 15 jours avant le passage des épreuves.

Les épreuves sont détaillées dans le manuel du moniteur et la liste de l'ensemble figure dans l'attestation de réussite en fin du livret.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Avoir validé sur son carnet de plongée, au moins 60 plongées dont 15 plongées au minimum dans le cadre de la formation dont 12 plongées « Conduite de Palanquée » avec 6 plongées « Conduite de palanquée » au-delà de 20m.
- Afin de garantir une expérience étendue, il est recommandé que le candidat ait réalisé au moins 30 plongées intégrant des conditions diverses et exigeantes : nuit ou visibilité restreinte (< 2 m), avec courant (> 0,25 m/s), eau froide ($t^{\circ} < 10^{\circ} \text{C}$), profonde (> 30 m)
- Le module « théorie » est acquis avec une moyenne générale d'au moins 10 à condition d'avoir obtenu une note minimale de 8 sur les différentes thématiques, excepté sur les thématiques « organisation d'une conduite de palanquée », « Physiopathologie » et Désaturation » où la note minimale est de 10.
- Être titulaire du Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) délivré par notre fédération ou brevets équivalents.
- L'évaluation des épreuves et des aptitudes doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

- Validation des modules pratiques : Quel que soit le mode d'organisation de la formation (stages ou formation continue en club), la validation des modules pratiques se fait par une évaluation continue (validation progressive au fur et à mesure de la formation).
- Évaluation finale : Selon le manuel du moniteur chapitre Principes Pédagogique Evaluation continue (p3) (<https://plongee-fsgt.org/manuels-et-livrets/>), bien que la validation de l'ensemble des modules soit nécessaire, elle n'est pas suffisante pour la délivrance du brevet. Une évaluation de synthèse est requise pour justifier les compétences du candidat à exercer en toute sécurité l'ensemble des prérogatives du niveau. Cette évaluation finale aboutit à la délivrance d'une attestation de réussite.
- Responsabilité de la délivrance du brevet : La délivrance du brevet est sous la responsabilité du président du jury de stage fédéral ou, en club, de la responsabilité conjointe des enseignants niveau 4 et du président du club formateur.
- Ce processus assure que les candidats ne sont pas seulement évalués sur la base de leur performance tout au long de la formation, mais également sur leur capacité à démontrer leurs compétences de manière globale à la fin du processus.
- Le responsable (président/référent du stage fédéral ou président de club) communiquera l'attestation de réussite avec le relevé de notes du candidat à la commission formation brevet@plongee.fsgt.org pour la délivrance des brevets.

Déclaration de formation - Nom, prénom :

Date :

Lieu :

Je soussigné, président du club,
N° licence déclare présenter le candidat ci-dessous en formation en vue de
l'obtention du brevet Guide de palanquée FSGT.

STAGIAIRE

NOM :

PRENOM :

N° DE LICENCE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

NOM DU REFERENT DU DEPARTEMENT :

ENDACRANT

NOM :

PRENOM :

NIVEAU (MF1 minimum) :

N°DE LICENCE :

E MAIL :

TELEPHONE :

Signature du stagiaire

Signature de l'encadrant

Signature du Président

Carnet - Nom, prénom :

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

15 plongées au minimum dans le cadre de la formation dont 12 plongées « Conduite de Palanquée » comprenant 6 plongées « Conduite de palanquée » au-delà de 20m.

Carnet - Nom, prénom :

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

15 plongées au minimum dans le cadre de la formation dont 12 plongées « Conduite de Palanquée » comprenant 6 plongées « Conduite de palanquée » au-delà de 20m.

Carnet - Nom, prénom :

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

15 plongées au minimum dans le cadre de la formation dont 12 plongées « Conduite de Palanquée » comprenant 6 plongées « Conduite de palanquée » au-delà de 20m.

Carnet - Nom, prénom :

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

15 plongées au minimum dans le cadre de la formation dont 12 plongées « Conduite de Palanquée » comprenant 6 plongées « Conduite de palanquée » au-delà de 20m.

Carnet - Nom, prénom :

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

15 plongées au minimum dans le cadre de la formation dont 12 plongées « Conduite de Palanquée » comprenant 6 plongées « Conduite de palanquée » au-delà de 20m.

Carnet - Nom, prénom :

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

Date :

Lieu :

Durée :	Prof. :	Palier :	Moniteur :
Pratiques, exercices :			

15 plongées au minimum dans le cadre de la formation dont 12 plongées « Conduite de Palanquée » comprenant 6 plongées « Conduite de palanquée » au-delà de 20m.

Attestation de réussite / Relevé de notes GP

Demande de carte brevet FSGT/CMAS ou FSGT/ISO

A transmettre à la commission (brevet@plongee.fsgt.org) après avoir fait la demande de carte par intranet (<http://brevet.fsgt.org>).

NOM et Prénom :

Date et lieu naissance :

Adresse (Réception carte) :

N° de licence FSGT :

Club :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention du brevet de Guide de Palanquée

	Note minimale	Note obtenue
Module Capacités Physiques		
1- 800m PMT	Fait	
2- Sauvetage mannequin (F/ NF).	Fait	
3- Apnée 10m (F/ NF).	Fait	
Module Savoir-faire techniques		
4-Réaliser un parcours en nage capelé	Fait	
5-Réaliser remontée gilet de 25 m	10,00	
6-LRE VDM à 40m	10,00	
7-Assister un plongeur en difficulté à 40 m	10,00	
Moyenne		
Module Conduite de palanquée		
8- Planifier, organiser et conduire une palanquée.	10,00	
9- Assurer la sécurité surface.	10,00	
10- Participer au matelotage.	10,00	
Moyenne 10/20		
Module Connaissances Théoriques (à l'écrit)		
11- Flottabilité et équilibre	8,00	
12-Physiopathologie	10,00	
13-Désaturation	8,00	
14-Organisation conduite palanquée	10,00	
15- Environnement institutionnel	8,00	
16-Matériels sous pression	8,00	
Moyenne 10/20		
Moyenne générale	10,00	

Date et lieu :

Le président jury/club **Le RF**

Jury 1 / MF2

Jury 2 / MF2

APTITUDES PREALABLES A LA CANDIDATURE A UNE VALIDATION FINALE OU A UN STAGE FEDERAL

Détail des épreuves pour lesquelles le candidat doit présenter une attestation d'aptitudes préalables (validité : 9 mois)

Ces aptitudes doivent être validées par un MF1, au minimum, titulaire d'une licence FSGT en cours de validité.

Nom du stagiaire :

Aptitude A1 : Réaliser un 800m PMT (cf. épreuve 1)

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A2 : Sauvetage Mannequin (cf. épreuve 2)

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A3 : Conduire un baptême en milieu artificiel selon la réglementation en vigueur

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A4 : Assister un plongeur en difficulté à 25m, le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée et le remorquer jusqu'à un point donné (cf. épreuve 4)

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A5 : Réaliser un 500m capelé

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A6 : Assister un plongeur en difficulté à 40 m et le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée (cf. épreuve 6)

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A7 : Planifier, organiser et conduire une palanquée (cf. épreuve 7).

Date :

Tampon et signature :